



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

LYCEE EUGENE IONESCO

152 avenue de Verdun
92130 ISSY LES MOULINEAUX
☎ 01 41 46 12 90
✉ 0922397f@ac-versailles.fr



MARCHE PUBLIC DES VOYAGES SCOLAIRES REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 - TYPE DE MARCHE

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée passé en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent marché est composé de deux lots (un lot représente un voyage).

ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR PUBLIC

Lycée d'enseignement général et technologique Eugène Ionesco

152 avenue de Verdun - 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Pouvoir adjudicateur : Corinne DURST-TAILFER, chef d'établissement

Responsable du suivi de l'exécution du marché : Laure DORMOY, adjointe-gestionnaire

Téléphone : 01 41 46 12 90 - Fax : 01 47 36 76 26 - Courriel : int.0922397f@ac-versailles.fr

ARTICLE 3 - OBJET DU MARCHE

Organisation de deux voyages scolaires pour le lycée Eugène Ionesco.

Un descriptif pour chaque voyage est joint au présent règlement.

ARTICLE 4 - MODALITES DE PRESENTATION ET DE TRANSMISSION DES OFFRES

Les candidats peuvent présenter leurs offres pour un ou pour plusieurs lots. Chaque offre doit être détaillée par lot.

Les offres doivent être présentées intégralement en langue française et les prix sont donnés en euros TTC.

Les offres doivent être détaillées afin de faire apparaître de façon distincte :

- le coût du transport,
- les horaires de départ et de retour,
- le coût de l'hébergement,
- le coût des visites,
- le coût des repas le cas échéant,
- le coût de l'assurance annulation, ...
- si le coût diffère selon qu'un élève est majeur ou mineur, la mention doit figurer dans l'offre.

Les offres seront transmises **uniquement par voie électronique avant le vendredi 14 décembre 2018 à midi** à l'adresse suivante : **int.0922397f@ac-versailles.fr**

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la personne responsable de l'exécution du marché, dès la publication de l'offre et jusqu'au mardi 11 décembre 2018 à 13 h 00, uniquement par courrier électronique, à l'adresse suivante : int.0922397f@ac-versailles.fr

ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DES LOTS

Les offres des candidats réputées recevables seront analysées au regard des éléments relatifs à l'offre.

Les offres recevables seront analysées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

↪ **prix** :50 %
↪ **qualité des prestations** :50 %

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de recourir à la négociation avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes et conformes. La négociation pourra porter sur le prix, les horaires de départ et de retour ou encore sur le détail d'une prestation.

ARTICLE 6 - MODIFICATION DES EFFECTIFS ET ANNULATION

Une modification à la baisse ou à la hausse du nombre d'élèves ou d'accompagnateurs est possible jusqu'à la signature du marché.

L'annulation d'un lot du marché peut intervenir suite à un événement extérieur (catastrophe naturelle, épidémie, décision des autorités académiques) sans qu'aucune pénalité ne soit appliquée au lycée Eugène Ionesco.

ARTICLE 7 - REGLEMENT DES FACTURES

Le titulaire d'un lot présentera un échéancier de paiement. Conformément à la réglementation relative aux finances publiques, le montant total des acomptes est limité à 70 % du montant total TTC de la prestation. Le solde est versé sur service fait.

Les paiements s'effectuent en euros par mandat administratif.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 21 novembre 2018

L'adjudicateur du marché,
Provisoire et ordonnateur
du lycée Eugène Ionesco,



Corinne DURST-TAILFER